



BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTION

De 1 € à 50 000€	10 % TTC maximum
De 50 001 € à 100 000 €	8 % TTC maximum
De 100 001 € à 200 000 €	6.5 % TTC maximum
De 200 001 € à 300 000 €	6 % TTC maximum
De 300 001 € à 400 000 €	5.5 % TTC maximum
Au- dessus de 400 000 €	5 % TTC maximum

- **HONORAIRES CHARGE VENDEURS : pour marchands de biens (société qui vend et rachète), pour les successions et résidence non principale.**

HONORAIRES DE LOCATION HABITATION MIXTE ET MEUBLEE : Barème Loi ALUR Zone tendue

A la charge du Locataire : Honoraires de visite, constitution de dossier du locataire et rédaction du bail : **10 € TTC/m² de surface habitable**

Etat des lieux ----- : **3 € TTC/m² de surface habitable**

A la charge du Bailleur : Honoraires d'entremise et négociation ----- : **2% TTC du loyer annuel hors charges**

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : ----- : **10 € TTC/m² de surface habitable**

Etat des lieux ----- : **3 € TTC/m² de surface habitable**